



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

SERVICE ENVIRONNEMENT

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

DECISION

Affaire suivie par : Lucille PROVOST

N°D24DSTE211

OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DES DÉCHETS PAPIERS ET CARTONS

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les décisions n°D2022-220-STE du 16 décembre 2022 et n°D2023-232-STE du 21 décembre 2023, relatives au contrat de partenariat avec Soulard pour la reprise des papiers et cartons bruns ;

Considérant la nécessité de signer un contrat de reprise encadrant les modalités de reprise et les standards des matériaux « papier 1.11 » et « carton 1.04 » désignant les journaux, revues et magazines en collecte séparée et les cartons collectés sur les points de tri ainsi que sur les 4 déchetteries du territoire de Fumel Vallée du Lot ;

Considérant la nécessité de signer un tel contrat pour permettre à la société SOULARD de déclarer les tonnages de « papier 1.11 » et « carton 1.04 » à l'éco-organisme Citeo afin que Fumel Vallée du Lot puisse bénéficier des soutiens financiers prévus par le Barème E de Citeo pour la période 2023-2027 ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – D'approuver le contrat de partenariat avec la société SOULARD pour une période de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

2°) – D'autoriser la signature du contrat de partenariat avec la société SOULARD et de tous les documents en rapport avec cette affaire.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 13 décembre 2024



Le Président,
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 17 décembre 2024

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 17 décembre 2024

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com